

Technologies

Un contrat Responsabilité Civile Professionnelle dédiée aux Technologies de l'information et de la communication.

CHUBB®



Chubb accompagne depuis plus de 40 ans les entreprises qui créent les technologies de demain et met à leur disposition une offre simple et intégrée qui couvre leurs risques spécifiques.

Pourquoi choisir un assureur spécialiste ?

Le risque majeur des sociétés de technologies réside dans la responsabilité contractuelle liée au service ou au produit fourni au client.

L'expérience de Chubb montre que 90% des sinistres du secteur des technologies surviennent à la suite d'une rupture contractuelle.

Les sociétés de technologies font face à des risques qui évoluent régulièrement, notamment avec le cadre législatif.

La couverture des risques immatériels est essentielle pour les sociétés de technologies, notamment le défaut de performance.

Nos cibles

- Éditeurs de logiciels (tous secteurs et toutes spécialités)
- Sociétés de services informatiques
- Spécialistes de l'assistance technique ou de l'infogérance
- Conseil et intégration de systèmes informatiques
- Installation, déploiement et maintenance de solutions logiciels ou réseaux
- Hébergeurs
- Technologies de l'information pour le secteur médical - HIT
- Développeurs de puces ou semi-conducteurs
- Fabricants de matériel informatique ou électronique (fabricants de composants, de cartes électronique, matériel du télécom)

Restrictions

Solutions monétiques ou paiement Logiciels ou électronique embarqués Fabricants de téléphones portables

Nos capacités

- Responsabilité civile générale : 100 millions d'euros
- Responsabilité civile professionnelle : 20 millions d'euros
- Cyber Responsabilité : 20 millions d'euros

Les + Chubb

- Accès à des spécialistes
- Programmes internationaux
- Chubb Assure 45% du top 100 des éditeurs de logiciels européens*
- Prévention ingénierie
- Gestion de crise
- Excellente solidité financière

*The Truffle 100 top 100 European software companies

Quelles sont les garanties ?

Responsabilité Civile

- Responsabilité civile exploitation y compris faute inexcusable et pollution accidentelle
- Responsabilité civile du fait des produits livrés
- Fautes professionnelles, responsabilité civile contractuelle, défaut de performance, retard
- Atteinte aux biens et médias confiés
- Atteinte médiatique et propriété intellectuelle (diffamation, atteinte à la réputation, violation de droits d'auteurs)
- Frais supplémentaires pour corriger la prestation
- Factures impayées pour limiter un risque de réclamation
- Frais de recrutement / remplacement
- Frais de reconstitution d'image suite à sinistre
- Services du GIE CIVIS pour la défense pénale et les recours

Cyber Responsabilité

- Cyber responsabilités du fait d'une atteinte à la sécurité des réseaux, malveillance informatique
- Cyber responsabilités du fait d'une atteinte à la vie privée ou à la confidentialité des données
- Gestion de crise (7/7 - 24/24)
 - Numéro d'urgence coordonné par Texa GS membre du réseau international Crawford
- Frais d'assistance à incidents cyber incluant :
 - Accès au panel de spécialistes « Data Breach Team »
 - Frais de notification
 - Frais de conseil juridique
 - Frais de défense au titre des procédures réglementaires
 - Frais de communication et de relations publiques
 - Frais d'intervention d'une société d'investigation informatique

Quelques cas pratiques

Faute professionnelle	La réponse Chubb
Un client de notre assuré met en cause la performance et l'adéquation à ses besoins du logiciel qu'il lui a vendu. De plus, le client allègue d'un retard important dans la mise en œuvre de la solution ayant entraîné une perte de chiffre d'affaires. Mise en cause de la responsabilité contractuelle de notre assuré.	Intervention d'un expert spécialisé qui a permis d'évaluer au mieux le sinistre. Par ailleurs, la mise en place en amont par l'assuré des recommandations émises par notre service ingénierie prévention en matière de management des risques contractuels ont réduit considérablement l'impact du sinistre. Indemnisation et prise en charge des frais de défense.
Cyber responsabilité	La réponse Chubb
Atteinte à la sécurité des réseaux chez notre assuré qui fournit une solution en mode Saas pour la gestion des ressources humaines.	Intervention de la "Data Breach Team", prise en charge des frais supplémentaire pour éviter une escalade de la menace (assistance, intervention d'une équipe d'investigation informatique, conseil juridique, gestion de crise, frais de notification).

Votre entreprise est-elle prête pour la nouvelle réglementation européenne?

Dès 2018 le règlement européen sur la protection des données personnelles entrera en vigueur et renforcera les obligations des entreprises en la matière.

Ce qui change : cadre juridique unifié applicable à l'ensemble des entreprises, consentement obligatoire des personnes concernées, obligation de notification suite à la violation des données, désignation d'un Data Protection Officer, sanction accrue en cas de non-respect des principes de protection des données personnelles

Contactez-nous pour en savoir plus

Charles-Edouard Jamot

Responsable Technologies
E : charles-edouard.jamot@chubb.com
T : 01 55 91 45 06

Cédric Barbier

Souscripteur Technologies
E : cedric.barbier@chubb.com
T : 01 55 91 45 51

Chubb. Insured.SM



ACE a fait l'acquisition de Chubb, donnant naissance à un leader mondial de l'assurance qui opère sous la marque prestigieuse Chubb. Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez vous référer aux textes de police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci. ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 0112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre. ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

INFORMATION IMPORTANTE

Afin d'anticiper la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, Chubb effectue certains changements. Il est ainsi prévu qu'au cours de l'année 2018, Chubb European Group Limited se transforme en Société Anonyme et prend la dénomination sociale de Chubb European Group plc. Par la suite, cette entité se transformera en Société Européenne (Societas Europaea) et adoptera la dénomination sociale suivante : Chubb European Group SE. Ladite entité conservera dans l'immédiat sa domiciliation et son siège social à la même adresse en Angleterre et restera soumise aux contrôles de la Prudential Regulation Authority et de la Financial Conduct Authority. Afin de suivre les changements liés au Brexit et pour plus d'informations sur les conséquences à votre égard, veuillez consulter notre site web à chubb.com/brexit